

Règlements du concours

Trois-Pistoles en chansons 2017

Règlements

1. Suite à la présélection du 8 et 9 avril prochains, si votre candidature est retenue pour faire partie des 125 demi-finalistes de cette 11^e édition, vous devrez déboursier un montant de 50\$ afin de compléter votre frais d'inscription. Ce montant devra être versé à l'organisation au plus tard le 30 mars 2017 pour la catégorie Scène Rock et le 30 avril 2017 pour les 8 autres catégories. Si vous choisissez l'option offerte dans le document intitulé Inscription gratuite, vous n'aurez pas à payer le frais d'inscription de base ni ce frais de 50\$ supplémentaire. Votre inscription sera alors totalement gratuite.
2. Ne pas dépasser la date limite d'âge de la catégorie choisie au 30 juin 2017. Cependant un candidat peut s'inscrire dans la classe d'âge suivante de sa catégorie s'il le désire. S'applique seulement pour les catégories Frimousse 12 ans et moins, interprète 13-17 ans et interprète 18-24 ans.
3. Un candidat peut s'inscrire dans deux (2) catégories / fin de semaine s'il le désire.
4. Le participant aura le choix de faire ses prestations avec ses trames sonores, de s'accompagner par lui-même ou de se faire accompagner par un maximum de deux de ses propres musiciens.
5. En demi-finale, le candidat devra présenter une chanson en français ou en anglais d'une durée maximale de 4 minutes, 30 secondes. S'il passe en grande finale, le candidat devra interpréter une nouvelle chanson en français ou en anglais également d'une durée maximale de 4 minutes, 30 secondes. Lors de la présélection, le candidat aura le choix de soumettre ses deux démos en français ou en anglais ou d'interpréter ses deux chansons en français ou en anglais lors de son audition.
6. Les internautes auront la chance de sauver un candidat par catégorie en allant voter sur le site www.canalartistes.com du 1^{er} avril jusqu'au 07 avril inclusivement. Ces neuf (8) candidats sauvés passeront directement en demi-finales sans passer par les membres du jury qui feront la sélection des 125 demi-finalistes les 8 et 9 avril. Pour être visible sur la toile internet afin que les gens puissent voter pour vous dès le 1^{er} avril, vos démos devront être déposés sur le portail www.canalartistes.com au plus tard le vendredi 31 mars à minuit.
7. **Important** : En déposant vos chansons sur le portail www.canalartistes.com, vos démos peuvent être jugés dès ce moment par les membres du jury et vous ne pourrez plus modifier le choix de vos chansons.
8. Les ACI devront présenter en demi-finale une chanson en français. S'il passe en grande finale, le candidat devra interpréter une autre chanson en français. Ils devront aussi déposer sur le portail de canalartistes.com les textes de leurs chansons pour la demi-finale et la grande finale. Lors de la présélection, le candidat devra soumettre ses deux démos en français ou interpréter ses deux chansons en français lors de son audition. Il devra également téléverser les textes de ses deux chansons.
9. Ne pas avoir été consacré lauréat de « Trois-Pistoles en chansons » dans la même catégorie l'année précédente.
10. Être disponible toute la journée le jour de vos prestations et être disponible également le dimanche 9 ou 16 juillet (selon le cas), dates des grandes finales.
11. Les participants qui accéderont à une des quatre grandes finales les 9 et 16 juillet auront à interpréter une nouvelle chanson.
12. Si votre candidature est retenue, vous devrez faire l'achat d'un minimum de deux billets adulte (15\$) lors de votre présence en demi-finale pour vos proches et deux billets adulte de (20\$) pour vos proches également si vous vous rendez en grande finale. De plus, aucun remboursement ne sera effectué après vos achats. Si vous n'acceptez pas cette clause, ne pas vous inscrire svp !
13. Nouveauté : En tant que participant, vous pourrez assister à tous les spectacles gratuitement.

Première étape : Présélection

Des professionnels du domaine musical choisiront les 8 et 9 avril prochains, via les enregistrements reçus et déposés sur le portail de canalartistes.com ou selon leurs prestations faites devant ce jury, les participants qui accéderont aux demi-finales.

Matériel à soumettre (présélection)

1. Le paiement de base (non remboursable) de 40\$ pour les catégories en solo, 35\$ pour la catégorie Frimousse 12 ans et moins, 35\$ / personne pour la catégorie Duo pour fin d'inscription, d'ouverture de dossier et de présélection. Le paiement doit être fait sur le site protégé de Canal artistes au moment même de l'inscription.
2. Dans votre espace-membre, téléverser un enregistrement de deux chansons (démo audio en format mp3) ou placer un lien youtube ou autres sur le portail de canalartistes.com dans la section vidéo.
3. Pour ceux qui cocheront la case "Je serai présents aux auditions le 8 ou le 9 avril", vous devrez téléverser dans l'espace prévu sur le site, vos deux trames sonores qui serviront pour votre audition ou cocher la case "je m'accompagnerai par moi-même ou me ferai accompagner par mes propres musiciens".
4. Les ACI devront déposer sur le portail de canalartistes.com les textes de leurs chansons. Afin de respecter les droits d'auteur, ces textes ne seront visibles que par vous, le directeur du concours et les membres du jury.
5. La fiche d'inscription dûment remplie et déposée sur le portail de canalartistes.com

Termes et conditions

Le candidat sélectionné lors de cette présélection du 8 et 9 avril aura à déposer sur le portail du canalartistes.com d'ici le 30 avril 2017, une photo, le titre de la chanson qu'il interprétera en demi-finale et en grande finale et téléverser ses deux (2) trames sonores. Les ACI devront également téléverser le texte des deux chansons écrites et interprétées en français.

1. Accepter que leur photo ou vidéo soit publiés pour fin de promotion ou articles promotionnels faisant référence à « Trois-Pistoles en chansons ».
2. Le candidat devra interpréter sa chanson de demi-finale et de grande finale en français ou en anglais. L'instrumental devra n'avoir aucun « back vocal ». On entend par « back vocal » tout ce qui pourrait enrober la voix de l'interprète. Les « cœurs » seront par contre acceptés. Afin de faciliter la tâche aux participants qui veulent s'inscrire, ce point numéro 2 ne s'applique pas pour la présélection.
3. Accepter les bourses et prix remis par la direction de TPEC.

Aucun accusé de réception ne sera envoyé.

Le terme masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte